

Contract de professionalisation

Par Johnst, le 11/06/2015 à 10:11

Bonjour je voudrais avoir plus de renseignement sur le contrat de professionnalisation.

J'ai été embauché début Janvier 2015 j'ai signé un contrat CDI le 2 janvier stipulant que javais une période d'essai de un mois renouvelable un mois qui prend effet a partir du 5 janvier 2015 donc j'ai passé les deux mois et j'ai signé un contrat de professionnalisation le 5 janvier 2015 pour un ans soit jusqu'au 5 janvier 2016.

pour la nature du contrat de professionnalisation j'ai la case CDI de coché

ma question est simple suis-je en CDI réellement ?

Par P.M., le 11/06/2015 à 13:15

Bonjour,

Si vous avez signé pour un CDi, vous êtes en CDI mais celui-ci comprend une période de professionnalisation...